

« Le Traversin » La Selle-en-Luitré

En fin de réunion du Conseil Municipal du 17 octobre 2017, Monsieur Le Maire informe qu'il a rencontré M et Mme HUBERT dans le cadre de leur cessation d'activité prévue le 31.12.2017.

Se posera alors la question du devenir de ce terrain.

Dans les premières discussions, quelques pistes ont été évoquées :

1/Location ou vente ?

2/Echange avec la famille GALODE de Luitré pour éviter l'indemnité d'éviction due lors de l'achat du terrain ESNAULT (cimetière n°2) ?

3/Jean-Michel TRAVERS se dit intéressé. Monsieur Le Maire lui indique que par son statut d'adjoint, il serait malvenu de louer ce terrain, risque de problème de « favoritisme ».

4/Jean-Michel TRAVERS évoque alors la possibilité de location à un lycée agricole. Ces établissements recherchent des terres pour leurs travaux pratiques.

5/Il est ainsi proposé que la commune effectue l'exploitation de ce terrain en attendant la décantation du projet cimetière.

A la suite de ces échanges, Monsieur Le Maire demande à chacun de réfléchir au devenir de cette parcelle. Monsieur Le Maire est chargé par le Conseil Municipal de demander aux époux HUBERT, une confirmation écrite de leur résiliation.

Cette affaire sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

-Voir les Conseils Municipaux des 21 novembre 2017, 16 avril 2018 et du 13 décembre 2018.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 19 novembre 2019, Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers que la location de la parcelle « le traversin » arrive à échéance le 31 décembre 2019 et qu'il faut réfléchir à l'avenir de ce terrain pour une prise de décision à la prochaine réunion du 3 décembre 2019.

Plusieurs hypothèses sont évoquées :

-La location amiable,

-La location par adjudication,

-La vente...

Monsieur Le Maire indique qu'actuellement trois prétendants postulent à la location de cette parcelle :

-Mr MOREL, aujourd'hui locataire

-Mr TRAVERS, intéressé en 2017

-Mme GALODE de Luitré-Dompierre

A la suite des discussions, il est décidé d'établir un bail à compter du 1^{er} janvier 2020 et que le choix du locataire sera effectué en Conseil Municipal le 3 décembre 2019.

Le Conseil Municipal charge en outre, Monsieur Le Maire de contacter Jean-Michel TRAVERS pour savoir s'il est toujours intéressé par cette location.

Lors du Conseil Municipal du 3 décembre 2019, la décision est prise pour une location à Jean-Michel TRAVERS. Vous trouverez la délibération ci-dessous :

« OBJET DE LA DELIBERATION N° 139/2019 : **LOCATION TERRAIN ZC 23 LE TRAVERSIN**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs demandes ont été émises par des agriculteurs pour louer la parcelle ZC 23 « Le Traversin » de La Selle-en-Luitré à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les demandeurs sont :

- GALODE Laurence La Blotière à Luitré
- EARL la reboursière à La Selle-en-Luitré
- GAEC MOREL les touches à La Selle-en-Luitré

Monsieur Le Maire propose d'attribuer le terrain à Jean-Michel TRAVERS, exploitant agricole de l'EARL la reboursière à La Selle-en-Luitré, compte-tenu du fait que celui-ci a perdu environ deux hectares à exploiter pour le site de VOL V Biomasse, localisée dans la zone de l'Aumaillerie.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la suggestion
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire afin d'établir un bail rural d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, au nom de l'EARL la reboursière situé à La Selle-en-Luitré.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision. »